

DELIBERATION N° 91/3-02
du Conseil Municipal
en séance du samedi 1er juin 1991

OBJET

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES JEUNES ET DE QUARTIER A VAUBAN
APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE PASSER UN MARCHE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/3-02 du Maire ;

Vu le rapport de Mickaël NATIVEL, Adjoint, présenté au nom des Commissions Jeunes, Travaux et Appels d'Offres, et Finances, précisant que le financement de l'opération sera fractionné sur les exercices 1991 et 1992 ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions :

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

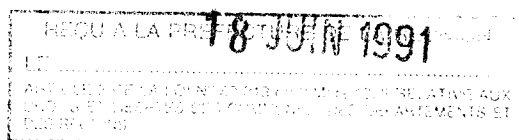
Approuve le projet de construction d'une Maison des Jeunes et de Quartier à Vauban (estimation : 2 400 000 F / crédits inscrits au Chapitre 903 - Article 233-277 du Budget).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux, après achèvement des études ; à passer un marché de travaux avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 14 JUIN 1991

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



RAPPORT N° 91/3-02
au Conseil Municipal

OBJET

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES JEUNES ET DE QUARTIER A VAUBAN
APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE PASSER UN MARCHÉ

Afin de répondre à la demande des habitants du quartier de Vauban, la Municipalité a prévu la construction d'une Maison des Jeunes et de Quartier sur une partie du terrain situé entre le Boulevard Vauban, le Canal du Butor et la Rue André Malraux (sur l'autre partie du terrain, entre ce projet et l'Ecole Maternelle, un jardin public pour enfants sera aménagé).

Le projet, d'une surface totale de 400 m², comprend :

- au niveau 1, en semi sous-sol, une salle polyvalente de 175 m², avec sanitaires, office-cuisine et rangement ;
- au niveau 2, une salle de réunion de 70 m², deux bureaux de 10 m² et deux salles d'activités de 50 m².

Le coût prévisionnel de cette opération, dont la maîtrise d'oeuvre a été confiée à l'Architecte Charles-Henri PAYET, est de 2 400 000 F (crédits inscrits au Chapitre 903 - Article 233.277 du Budget).

Il vous est demandé :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres ; à passer un marché de travaux avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
GILBERT ANNETTE

